Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 37 (1990)
Heft: 1-2

Artikel: Défaut de coordination dans le Service sanitaire coordonné?
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-367866

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Discussion des spécialistes sur les améliorations possibles

Défaut de coordination dans le Service sanitaire coordonné?

«Le Service sanitaire coordonné (SSC), conception et réalité», tel est le titre de la discussion organisée par l'Union cantonale pour la protection civile de Zurich au centre d'instruction d'Andelfingen, au début décembre 1989. On y a critiqué vertement l'absence d'entente entre l'armée et le SSC quant au matériel et les pannes déplorables qui ont eu lieu dans le cadre de l'exercice «Trident», tout en esquissant des solutions pour y remédier.

En effet cet exercice de défense générale a démontré que le SSC manquait de transparence. Les participants à la discussion ont demandé qu'une collaboration efficace soit instaurée entre les divers organismes qui le composent, à savoir: les offices cantonaux de la santé publique, la protection civile, le service sanitaire de l'armée et les organisations privées telles que la Croix-rouge suisse et l'alliance des samaritains. La conception fédérale du SSC date de 1980, en cas de crise, il incombe aux cantons de l'appliquer.

Le SSC souffre d'un déficit d'installations, principalement de postes opératoires protégés. De plus, pour le canton de Zurich par exemple, il manque près de 6000 lits de patients protégés et 30 tables d'opération, ce qui pourrait avoir des conséquences graves en cas de crise.

Mais le problème numéro un de la SSC, c'est le manque de personnel, surtout dans les hôpitaux de secours. Pour le canton de Zurich encore, on constate que la protection civile dispose de 7000 personnes alors qu'il en faudrait 20 400. Autre problème à résoudre, l'instruction n'a pas été uniformisée.

L'armée absorbe trop de médecins et de personnel médical, au détriment du SSC. C'est ainsi qu'en Suisse, sur un effectif total de 21 000 médecins aptes au service ou à la protection civile, 13 000 sont incorporés dans l'armée dont 7000 seulement engagés en tant que médecin. Il serait souhaitable que l'armée cède les effectifs mal utilisés au SSC. Pour leur part, les médecins de la protection civile devraient de temps à autre héberger leurs patients dans les installations PCi, pour accoutumer la population à ce mode de traitement.

Les organisations privées luttent également pour avoir davantage de personnel. Le canton de Zurich par exemple compte 7300 membres actifs de l'alliance des samaritains. Ceux-ci sont convoqués une fois par mois pour des exercices. Mais les samaritains ne sont pas acceptés véritablement comme partenaires à part entière dans la SSC. Seules des discussions à tous les niveaux, également avec les communes, pourraient permettre à l'Alliance des samaritains d'être intégrée pleinement au SSC.

Enfin la discussion d'Andelfingen a été suivie, en janvier 1990, par la création d'une association «SSC Team suisse» qui entend promouvoir un SSC efficace et lui fournir un appui en partenariat. Le SSC Team suisse ne sera pas un concurrent du Service sanitaire coordonné, il agira en étroite collaboration avec le délégué du Conseil fédéral pour la préparation du SSC. Ses tâches prioritaires consisteront à informer, en organisant des expositions, des conférences. ▲

Carte de visite du SSC

Le Service sanitaire coordonné a pour objectifs de permettre de soigner et de traiter les patients en engageant toutes les personnes, tous les moyens matériel et toutes les installations sanitaires du pays dans tous les cas exigeant une stratégie, à l'exception dès lors du cas normal, à savoir: le temps de paix sans catastrophe.

La notion de «patient» comprend aussi bien les blessés que les malades, civils ou militaires, des deux sexes, de tout âge et de toute nationalité.

L'idée qui fonde toutes les entreprises sanitaires, consiste à offrir des chances de survie au plus grand nombre possible de personnes. Une telle chance ne peut être offerte aux patients exigeant un traitement hospitalier que si:

- ils sont entrés dans un hôpital de base au plus tard 6 heures après qu'ils ont été blessés ou sont tombés malades,
- ils sont traités dans les 24 heures dans cet hôpital.

Ce qui est avant tout indispensable dans le service sanitaire, c'est une étroite collaboration entre l'armée, la protection civile et la santé publique des cantons et des communes dans le domaine de l'assistance médicale aux blessés, aux malades et à tous ceux qui exigent des soins.

NEUKOM

Mobilier pour centres de protection civile

études et projets, fabrication

H. Neukom SA
8340 Hinwil-Hadlikon
Téléphone 01/938 01 01

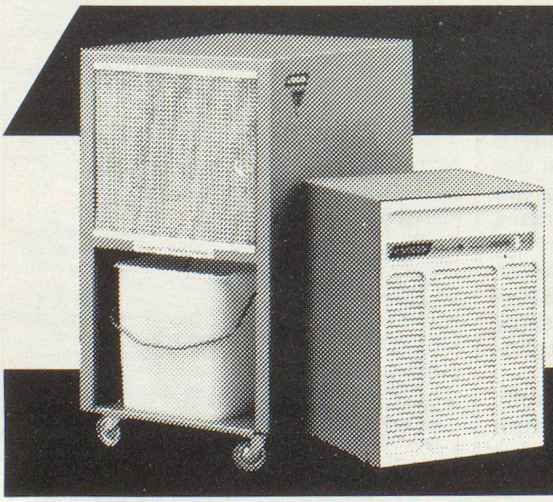

Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

Déshumidificateurs

Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, installations de protection civile, etc.
Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime.
Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co.
1010 Lausanne, Tél. 021 32 92 90
Succursales: Münsingen BE, Hofstetten SO, Degersheim SG, Dielsdorf ZH, Gordola TI
Küssnacht am Rigi, Samedan

KRÜGER